



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 122472

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation du pavillon routier français qui ne cesse de se détériorer. En effet, si la part de la route progresse dans le cadre des échanges commerciaux, la part française chute à 23 % et continuera de baisser en 2007 en raison du dernier élargissement européen. De plus l'association française du transport routier international (AFTRI) qui s'occupe, au côté des ministères, de la promotion et de la défense des intérêts professionnels, de l'information et de l'assistance aux entreprises, depuis soixante ans, ne peut plus remplir sa mission correctement, faute de moyens financiers suffisants (cotisation des transporteurs, délivrance des carnets TIR). Il souhaiterait donc connaître sa position sur cette question et les mesures qu'il entend mettre en place pour redéployer le pavillon français, accélérer le processus d'harmonisation du marché européen des transports et donner à l'AFTRI les moyens de poursuivre efficacement son action.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122472

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3912